

DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS et ASSIMILÉS

TYPE DE DECHET	OBJECTIFS 2022	EVALUATION	EXPLICATION
DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS et ASSIMILÉS	Prévention des déchets municipaux en mélange		Analyse des déchets municipaux en mélange de 2022 : Réduction de 30kg/hab./an 2022 par rapport à 2019
	Recycler au moins 55% de l'ensemble des déchets ménagers et des déchets assimilés		2021 : 55,21%
	Atteindre au max 10% de déchets municipaux mis en décharge		2021 : 3.98%
	Mise à disposition d'infrastructures de collecte séparée à une distance raisonnable		Collecte dans les supermarchés, dans les résidences APRGD Centre de ressources Etude « Accès pour tout résident »
	Assurer la qualité des différentes fractions de déchets collectées		
	Raccordement de toutes les communes luxembourgeoises à un ou plusieurs centres de recyclage mobiles ou fixes		26 parcs avec 600.224 habitants raccordés (population totale : 626.108) = 95.9% de la population

TYPE DE DECHET	MESURES 2022	EVALUATION	EXPLICATION
DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS et ASSIMILÉS	Elaboration d'un outil informatique commun en matière de gestion des déchets		Application mobile « Mäin Offall Meng Ressourcen », taux d'utilisation ?
	Renforcement de la collecte séparée et promotion de la collecte porte-à-porte		Loi 2022 (Collecte dans les supermarchés, dans les résidences, fractions collectées, extension sac bleu)
	Elaboration d'une matrice d'évaluation des communes		Présentation lors du Klimapaktdag 31/3 et intégration future dans le pacte climat Substitution du rapport annuel par la matrice

Promotion du projet « résidences »		Précisions dans la loi GT Loi Copropriété Collaboration avec le GSPL et les communes (Syvicol, GEDECO)
Utilisation des taxes communales comme incitants et application plus stricte du principe du pollueur-payeur		63/102 appliquent des taxes suivant système d'identification et/ou de pesage des poubelles
Mise à disposition d'un kit de bienvenue		Par la SDK (dans ... communes)
Renforcement de la coopération et de la coordination au niveau national		Plusieurs nouveaux groupes de travail
Extension du réseau des centres de recyclage et renforcement de la coopération nationale des centres de recyclage		Mise en place de structures complémentaires afin de décharger les RC, extension et nouvelle construction de RCs APRGD Centre de ressources
Continuation et extension du projet-pilote « Drive-In Recycling »		Mise en place d'une autre forme de la collecte séparée dans les supermarchés : projet-pilote avec Valorlux et FLAD dans 3 supermarchés différents
Promotion des logiques économiques de « produit comme service » et de logistique inverse		Elaboration du cadre législatif pour le concept du réemploi dans le paquet de lois « déchets » Promotion de l'économie de partage (https://gouvernement.lu/fr/actualites/toutes_actualites/communiques/2022/08-aout/12-economie-partage.html) Collecte dans les supermarchés (Art.13(6) et 13(7)) APRGD Centre de ressources (+ collecte d'objets)
Renforcement et extension des systèmes de responsabilité élargie des producteurs		REP tabac, lingettes, ballons de baudruche, emballages non ménagers, DEEE professionnels

	Suivre l'évolution des déchets ménagers et l'influence des différentes mesures par une analyse de la composition des déchets ménagers en mélange tous les trois ans		Analyse des déchets municipaux en mélange tous les trois ans (2018/2019 + 2021/2022) permettant la comparaison des résultats
--	---	---	--

DÉCHETS ENCOMBRANTS

TYPE DE DECHET	OBJECTIFS 2022	EVALUATION	EXPLICATION
DÉCHETS ENCOMBRANTS	Réduction de 20% des quantités de déchets encombrants		
	Promotion de la réparation et de la réutilisation		APRGD Centre de ressources (promotion du réemploi) Loi DEEE : Art. 6 Réemploi Note d'interprétation et circulaire aux communes Organisation Repair-Cafés https://repairandshare.lu/ Plusieurs initiatives dans les RCs (ReSICIAge Buttek, SIVEC, Social Reuse, etc.)
	Augmentation des quantités valorisées		Loi Art. 13(4) et circulaire n° 2023-033 Formation du personnel des centres de ressources Meilleur tri dans les RCs Plusieurs initiatives dans les RCs (ReSICIAge Buttek, SIVEC, Social Reuse, etc.)
	Application stricte de la définition des déchets encombrants lors des collectes		Loi Art. 13(4) et circulaire n° 2023-033 APRGD Centre de ressources Note d'interprétation et circulaire aux communes

TYPE DE DECHET	MESURES 2022	EVALUATION	EXPLICATION
----------------	--------------	------------	-------------

DÉCHETS ENCOMBRANTS	Développement de systèmes de récupération et de restauration des biens de consommation déposés dans les centres de recyclage		APRGD Centre de ressources Projets dans les différents RC
	Elaboration d'un guide/d'une plateforme regroupant les systèmes existants en matière d'emprunt et de réparation et fournissant des conseils pour un tri correct		Repair&Share avec la Chambre des métiers: https://repairandshare.lu/
	Promotion de services de réparation		Repair-Café Initiatives dans les communes : https://www.vdl.lu/fr/la-ville/engagements-de-la-ville/actions-environnementales/subventions-attribuables-en-vue-de-la-protection-du-climat/efficacite-energetique-et-durabilite
	Promotion du marché du second-hand et sensibilisation des citoyens au second-hand		Etude TNS-Ilres Réemploi Projets dans les différents RC
	Renforcement de la collecte séparée et de la valorisation des différentes fractions valorisables de déchets encombrants et promotion de la collecte des déchets encombrants à travers les centres de recyclage		Loi Art. 13(4) et circulaire n° 2023-033 APRGD Centre de ressources Formation du personnel des centres de ressources
	Détailler la définition des déchets encombrants pour mieux appréhender les matières valorisables, assurer une information et une sensibilisation adéquate de la population		Loi Art. 13(4), note d'interprétation et circulaire n° 2023-033 APRGD Centre de ressources
	Application plus stricte du principe du pollueur-payeur		Collecte à domicile vs. collecte dans les RCs Souvent pas de taxe dans les RCs
	Projet-pilote pour la collecte séparée des plastiques durs (PE, PP)		Bilan positif (certains RCs le font) Déploiement de la collecte intégré dans l'APRGD Centre de ressources
	Suivre l'évolution des déchets encombrants et l'influence des différentes mesures par une analyse de la composition des déchets encombrants tous les cinq ans		Analyse des déchets encombrants tous les trois ans

GASPILLAGE ALIMENTAIRE

TYPE DE DECHET	OBJECTIFS 2022	EVALUATION	EXPLICATION
GASPILLAGE ALIMENTAIRE	Prévention du gaspillage alimentaire		Art.11 - Une information appropriée doit être assurée à tous les niveaux afin de permettre une gestion des déchets transparente. Cette information ne couvre pas la sensibilisation portant sur le gaspillage alimentaire. Campagnes dans le cadre de antigaspi
	Réduction de 50% de la quantité de déchets alimentaires	Zuelen ???	+ Outcome Analyse des déchets ménagers en mélange

TYPE DE DECHET	MESURES 2022	EVALUATION	EXPLICATION
GASPILLAGE ALIMENTAIRE	Collaboration avec d'autres institutions pour lutter contre le gaspillage alimentaire		www.antigaspi.lu
	Lancement du projet « Clever lessen »		Ecobox
	Promotion de labels, notamment de l'Eco-label		Demander au SAC
	Lancement de campagnes d'information et de sensibilisation du consommateur		www.antigaspi.lu
	Soutenir les initiatives dans le domaine de la donation et de la redistribution de denrées alimentaires destinées à la consommation humaine ou animale		Loi Art. 12(4) Élaboration d'une procédure pour les plans de prévention des déchets alimentaires et mise à disposition d'une fiche reprenant les éléments essentiels
	Renforcement de la valorisation des déchets alimentaires	Zuelen ???	
	Suivre l'évolution des déchets alimentaires et l'influence des différentes mesures par une analyse de la quantité de déchets alimentaires tous les trois ans	Zuelen ???	

BIODÉCHETS

TYPE DE DECHET	OBJECTIFS 2022	EVALUATION	EXPLICATION
BIODÉCHETS	Encourager et renforcer la collecte séparée des biodéchets afin d'atteindre une couverture intégrale du Luxembourg		Collecte séparée des biodéchets dans 101 communes. Le taux de raccordement effectif est à améliorer (la mise à disposition d'une poubelle par la commune n'implique pas forcément l'utilisation par le citoyen).
	Renforcement de l'utilisation de la biomasse comme ressource énergétique		Zuelen ?
	Réduction de 60% de la fraction organique contenue dans la poubelle grise		Analyse des déchets ménagers en mélange : réduction de 9.341 tonnes de biodéchets en 2019 à 4.654 tonnes de biodéchets en 2022 (-49.8%)

TYPE DE DECHET	MESURES 2022	EVALUATION	EXPLICATION
BIODÉCHETS	Renforcement de la collecte séparée des biodéchets pour atteindre une couverture intégrale et sensibilisation à la biopoubelle		Collecte séparée des biodéchets dans 101 communes. Le taux de raccordement effectif est à améliorer.
	Promotion du compostage à domicile		Par les communes
	Renforcement de la collecte séparée des graisses alimentaires		SDK : Zuelen ???
	Elaboration de normes de qualité pour le compost		Dans les autorisations d'établissement
	Mise en place d'un réseau national pour le traitement des biodéchets collectés séparément		Communes affiliées à des installations de biogaz ou de compostage
	Collaboration avec l'OAI (Ordre des architectes et des ingénieurs-conseils) lors de la planification de		

	nouveaux locaux, en particulier des cuisines professionnelles et résidences		
--	---	--	--

DÉCHETS DE VERDURE

TYPE DE DECHET	OBJECTIFS 2022	EVALUATION	EXPLICATION
DÉCHETS DE VERDURE	Favoriser la réintroduction directe et locale des matières vertes dans le cycle biologique		Consignes ANF Loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles
	Valorisation des déchets de verdure		Réseau national avec Servert s.à r.l. (Marché public 2022-2024)

TYPE DE DECHET	MESURES 2022	EVALUATION	EXPLICATION
DÉCHETS DE VERDURE	Mise en place d'un réseau national pour la collecte et la valorisation de déchets de verdure		Réseau national avec Servert s.à r.l. (Marché public 2022-2024)
	Promotion des alternatives à l'incinération		Brochure « Valoriser les déchets de verdure »
	D'autres filières qui seront étudiées plus en détail : - Utilisation de biocharbon comme amendement du sol		

DÉCHETS DE BOIS

TYPE DE DECHET	OBJECTIFS 2022	EVALUATION	EXPLICATION
DÉCHETS DE BOIS	Promotion de la réutilisation de certains objets en bois		APRGD Centres de ressources Application stricte du principe du pollueur déchets encombrants Loi Art. 13(4) et circulaire n° 2023-033

	Valorisation des déchets de bois dans l'objectif d'atteindre au moins 11% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie à l'horizon 2020		Etude sur l' « atteinte des objectifs bois » Réseau national avec Servert s.à r.l. (Marché public 2022-2024) Echange avec le secteur concernant la valorisation des déchets de bois
	Réduction de la fraction des déchets de bois contenue dans les déchets encombrants		Application stricte du principe du pollueur déchets encombrants Loi Art. 13(4) et circulaire n° 2023-033
	Développement de synergies avec le « Wood Cluster »		Acteur rencontré dans le cadre de l'étude « atteinte des objectifs bois »

TYPE DE DECHET	MESURES 2022	EVALUATION	EXPLICATION
DÉCHETS DE BOIS	Renforcement de la réutilisation de meubles ou objets en bois en parfait état collectés dans les centres de recyclage en tant qu'occasions		APRGD Centres de ressources Application stricte du principe du pollueur déchets encombrants Loi Art. 13(4) et circulaire n° 2023-033 Projets dans les différents RCs
	Recyclage dans la mesure du possible des déchets de bois		Guide de tri en cours d'élaboration

DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION

TYPE DE DECHET	OBJECTIFS 2022	EVALUATION	EXPLICATION
DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION	Prévention des terres d'excavation		Brochure « Besser planen, weniger baggern » Art. 26 (1) de la loi modifiée relative aux déchets - prévention
	Encourager le remblayage avec des terres d'excavation		Point d'action retardé par l'absence d'une loi sur les sols
	Stabilisation des taux de valorisation actuels (~90%)		2020 : taux de recyclage 89%

	Développer et encourager la valorisation de qualité dans la construction de bâtiments		Guide de la déconstruction, 2022
	Favoriser la réutilisation des matériaux de construction (déconstruction)		<p>Inventaire de déconstruction</p> <p>Projet de CTG : http://www.crtib.lu/fr/construction-durable/projet-ctg-deconstruction-demolition</p> <p>Guide de la déconstruction, 2022</p> <p>Registre informatique des matériaux de construction utilisés, 2025 (Enquête de terrain visant à intégrer les acteurs concernés par le futur acte réglementaire dans le processus décisionnel) + Préparation du APRGD relatif à l'établissement et à la gestion du registre informatique des matériaux de construction utilisés</p>
	Adaptation de la procédure de recherche des décharges pour déchets inertes		<p>Modification du cadre légal avec abrogation du plan sectoriel « décharges pour déchets inertes » : Règlement grand-ducal modifié du 25 août 2021 déterminant la procédure de recherche de nouveaux emplacements pour décharges régionales pour déchets inertes</p> <p>Avec adaptation en 2023 : Règlement grand-ducal du 1^{er} mars 2023 modifiant le règlement grand-ducal du 25 août 2021 déterminant la procédure de recherche de nouveaux emplacements pour décharges régionales pour déchets inertes.</p>

TYPE DE DECHET	MESURES 2022	EVALUATION	EXPLICATION
DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION	Consolidation et systématisation de la prise en compte en amont de la problématique de la gestion des déchets lors de la planification de projets d'aménagement et de construction		<p>Brochure « Besser planen, weniger baggern »</p> <p>Art. 26 (1) et (3) de la loi modifiée relative aux déchets - prévention et établissement des inventaires</p>

	Optimisation des sites pour déchets inertes		<p>Nouveau cadre légal permettant aux entreprises de construction d'organiser le marché des décharges selon les besoins du marché</p> <p>L'entrée en vigueur du nouveau RGD a permis de réaliser un suivi trimestriel des capacités restantes. La publication de la capacité résiduelle nationale des décharges régionales de manière régulière a permis d'apporter plus de transparence dans ce secteur et d'évaluer les besoins réels en matière de décharges.</p>
	Adaptation des valeurs limites applicables aux déchets admissibles dans les décharges pour déchets inertes		<p>Vue l'absence d'une loi sur les sols, le règlement grand-ducal du 9 juin 2022 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 24 février 2003 concernant la mise en décharge des déchets n'a pas prévu une adaptation des valeurs limites. À ce moment, cette mesure est jugée injustifiable et inopérable.</p>
	Récupération de la couche de terre végétale		<p>La volonté de récupérer cette couche pour la réutiliser ailleurs est freinée par le cadre légal confus pour permettre cette action</p>
	<p>D'autres filières qui seront étudiées plus en détail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promotion du « design for disassembly » 		<p>APRGD relatif à l'établissement et à la gestion du registre informatique des matériaux de construction utilisés</p>
	Promotion de la réutilisation in-situ des revêtements routiers avec critères de qualité		<p>Règlement grand-ducal du 19 juin 2020 relatif à la prévention et à la gestion de matériaux et de déchets routiers</p> <p>Guide « routier » en préparation</p>
	Priorité aux remblais pour la valorisation de terres d'excavation		<p>Cette mesure est mise en révision. De nouvelles méthodes de valorisation conformes à la hiérarchie des déchets doivent être privilégiées de la même manière, par ex. valorisation géotechnique (remblais), agronomique et matière</p>

	<p>Promotion de l'utilisation de matériaux recyclés dans la construction et de la réutilisation de matériaux déconstruits</p>		<p>Inventaire de déconstruction</p> <p>Projet de CTG : http://www.crtib.lu/fr/construction-durable/projet-ctg-deconstruction-demolition</p> <p>Guide de la déconstruction, 2022</p> <p>Registre informatique des matériaux de construction utilisés, 2025 (Enquête de terrain visant à intégrer les acteurs concernés par le futur acte réglementaire dans le processus décisionnel) + APRGD relatif à l'établissement et à la gestion du registre informatique des matériaux de construction utilisés</p> <p>Projet « plateforme de réemploi » soutenu et accompagné par le groupe de travail interministériel « Économie circulaire »</p>
	<p>Promotion du tri élargi sur chantiers</p>		<p>Art. 26 (2) de la loi modifiée relative aux déchets - collecte séparée</p>
	<p>Elaboration d'un inventaire de déconstruction avec critères de qualité pour matières et promotion du démontage planifié</p>		<p>Inventaire de déconstruction</p> <p>Projet de CTG : http://www.crtib.lu/fr/construction-durable/projet-ctg-deconstruction-demolition</p> <p>Guide de la déconstruction, 2022</p> <p>Registre informatique des matériaux de construction utilisés, 2025 (Enquête de terrain visant à intégrer les acteurs concernés par le futur acte réglementaire dans le processus décisionnel) + APRGD relatif à l'établissement et à la gestion du registre informatique des matériaux de construction utilisés</p>

	Réglementation du flux et limitation des exportations de déchets routiers		Règlement grand-ducal du 19 juin 2020 relatif à la prévention et à la gestion de matériaux et de déchets routiers Guide « routier » en préparation
	D'autres filières qui seront étudiées plus en détail : - Incinération des déchets contaminés aux HAP - Création d'une bourse de matériaux - Elaboration d'un passeport matériaux/carnet de l'habitat - Fixation de seuils pour les terres polluées excavées pour leur classification en tant que déchets non dangereux		Guide de la déconstruction, 2022 Registre informatique des matériaux de construction utilisés, 2025 (Enquête de terrain visant à intégrer les acteurs concernés par le futur acte réglementaire dans le processus décisionnel) + APRGD relatif à l'établissement et à la gestion du registre informatique des matériaux de construction utilisés Projet « plateforme de réemploi » soutenu et accompagné par le groupe de travail interministériel « Économie circulaire »

DÉCHETS D'EMBALLAGES

TYPE DE DECHET	OBJECTIFS 2022	EVALUATION	EXPLICATION
DÉCHETS D'EMBALLAGES	Recycler au moins 70% des déchets d'emballages jusque 2022		2020 : 71.75%
	Mise à disposition d'aucun sac à usage unique		Loi Emballages Art. 5(1) : 2° aucun sac en plastique n'est fourni gratuitement dans les points de vente de marchandises ou de produits. Les sacs en plastique très légers au sens de l'article 3, point 5, en sont exclus ; 3° à compter du 1er janvier 2025, les produits à usage unique repris à l'annexe I, partie A de la loi du 9 juin 2022 relative à l'évaluation des incidences de certains produits en plastique sur l'environnement et les sacs, indépendamment de la taille, du mode de consommation et du matériel les composant ne

			peuvent être fournis gratuitement dans les points de vente de marchandises ou de produits.
	Atteindre les objectifs de la directive 2015/720 relative aux emballages et aux déchets d'emballages		K:\USC\01-AEVoonly\DECHET\Legislation2020\Taux liés à des objectifs législatifs
	Réduction durable de la consommation des sacs en plastique légers, sans entraîner une augmentation globale de la production d'emballages		2021 : 24 sacs/personne
	Promouvoir l'utilisation des emballages à usage multiple		Lois Déchets (Art.12(3)+12(8)+12(9)) + Emballages (Art.7(1)) Lancement d'une campagne dans le cadre de la mise en œuvre de la disposition de l'Art.5 de la loi du 9 juin 2022 relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement

TYPE DE DECHET	MESURES 2022	EVALUATION	EXPLICATION
DÉCHETS D'EMBALLAGES	Extension du projet Eco-sacs à d'autres secteurs		Superbag dans le rayon fruits et légumes
	Lancement de campagnes de sensibilisation en matière de sacs biodégradables et contre le « greenwashing »		Etude et sensibilisation sur les bioplastiques : https://environnement.public.lu/fr/offall-ressourcen/types-de-dechets/dechets-emballages/bioplastique.html
	Interdiction de la mise à disposition gratuite de sacs en plastique aux points de vente		Loi Emballages Art. 5(1) : 2° aucun sac en plastique n'est fourni gratuitement dans les points de vente de marchandises ou de produits. Les sacs en plastique très légers au sens de l'article 3, point 5, en sont exclus ;
	Promotion de la vaisselle réutilisable, d'emballages réutilisables et rechargeables/reremplissables et promotion du « Spullweenchen »		Lois Déchets + Emballages Ecobox Projet « Spin » Valorlux Guide Art.12(3) Loi déchets

Promotion d'alternatives aux sacs plastiques très légers		Guide sur les alternatives aux objets à usage unique : https://environnement.public.lu/fr/offall-ressourcen/guide-alternatives.html
Réduction des gobelets à usage unique (gobelets « to go »)		Guide sur les alternatives aux objets à usage unique : https://environnement.public.lu/fr/offall-ressourcen/guide-alternatives.html Projet "Spin" de Valorlux
Elaboration d'un guide de bonnes pratiques pour la valorisation de déchets en papier et en carton		Sticker
Projet-pilote pour la collecte des films et sacs en plastique		Extension sac Valorlux
Collecte séparée des déchets le long des routes		Littering-Campagne de sensibilisation 2022
Recensement de la consommation des sacs légers et très légers		2021 : 24 sacs légers/personne
Etude sur la possibilité de collecte séparée de capsules de café		Recherches littérature Plusieurs échanges avec les acteurs

LITTERING

TYPE DE DECHET	OBJECTIFS 2022	EVALUATION	EXPLICATION
LITTERING	« Zéro » littering		Littering-Campagne de sensibilisation 2022 Loi SUP Art. 8(4) A partir du 1er janvier 2024, chaque année une réduction d'au moins 10% par rapport aux quantités rejetées au cours de l'année précédente doit être atteinte par les producteurs de produits du tabac avec filtres et filtres commercialisés pour être utilisés en combinaison avec des produits du tabac. Développement d'une méthodologie de mesure pour suivre l'évolution du littering + réalisation d'un premier état des lieux quantitatif selon cette méthodologie

			Mise en place d'une filière REP afin d'instaurer le principe pollueur-payeur concernant certains déchets provenant du littering Préparation de nouvelles campagnes de sensibilisation pour la lutte contre le littering
--	--	--	--

TYPE DE DECHET	MESURES 2022	EVALUATION	EXPLICATION
LITTERING	Lancement de campagnes anti-littering		Littering-Campagne de sensibilisation 2022 Préparation d'une campagne de sensibilisation anti-littering commençant 2024

DÉCHETS DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES

TYPE DE DECHET	OBJECTIFS 2022	EVALUATION	EXPLICATION
DÉCHETS DES ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES	Atteindre un taux de collecte d'au moins de 65%		2020 : 53.56% Actions d'amélioration en cours : <ul style="list-style-type: none"> • notification obligatoire des EEE donnés ou vendus pour export • possibilité législative de prendre en compte le réemploi dans le mode de calcul • amélioration du reporting par le montage d'une filière REP collective pour DEEE ne provenant pas des ménages
	Favoriser la réparation, la réutilisation, la modularité		Loi DEEE Art.6 + obligation explicite d'application de la hiérarchie des déchets art. 7 et 9 et mesures sur le stockage art. 5

TYPE DE DECHET	MESURES 2022	EVALUATION	EXPLICATION
DÉCHETS DES ÉQUIPEMENTS	Encourager les services de réparation		Repair&Share avec la Chambre des métiers: https://repairandshare.lu/ Repair-Café

ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES			Initiatives dans les communes : https://www.vdl.lu/fr/la-ville/engagements-de-la-ville/actions-environnementales/subventions-attribuables-en-vue-de-la-protection-du-climat/efficacite-energetique-et-durabilite Projet Social-Reuse d'Ecotrel APRGD Centres de ressources
	Poursuite du projet de prévention « clever akafen »		Projet Shop green : • Eclairage à basse consommation d'énergie et longue durée de vie
	Campagnes de sensibilisation afin de proroger l'utilisation des appareils électroniques		SDK via Repair&Share avec la Chambre des métiers: https://repairandshare.lu/
	Continuation de la coopération entre Ecotrel et différents prestataires sociaux spécialisés dans la préparation au réemploi des déchets d'équipements électriques et électroniques		Convention de coopération dédiée
	D'autres filières qui seront étudiées plus en détail : - Taxation de la non-réparabilité		Etude des indicateurs de réparabilité mis en place à l'étranger
	Mise en œuvre de campagnes d'information dans le but d'atteindre des taux de collecte sélective maximisée des DEEE		campagnes d'information ensemble avec SDK
	Exclusion des DEEE de la collecte des déchets encombrants		Collecte séparée dans toutes les communes Analyse des déchets encombrants 2020 : 8.6% de DEEE encore dans les déchets encombrants Formation du personnel des centres de ressources

DÉCHETS DE PILES ET ACCUMULATEURS

TYPE DE DECHET	OBJECTIFS 2022	EVALUATION	EXPLICATION
DÉCHETS DE PILES ET ACCUMULATEURS	Prévention des déchets de piles et d'accumulateurs		Mesure législative encourageant la mise sur le marché d'appareils fonctionnant avec des accumulateurs (loi piles accumulateurs, art.5)

	Atteindre un taux de collecte d'au moins de 65%		2020 : 68,49% Fixation d'un taux de 70% des piles et accumulateurs portable à atteindre dans la loi du 9 juin 2022 modifiant la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative aux piles et accumulateurs
--	---	---	---

TYPE DE DECHET	MESURES 2022	EVALUATION	EXPLICATION
DÉCHETS DE PILES ET ACCUMULATEURS	Poursuite du projet de prévention « clever akafen »		Projet Shop green : <ul style="list-style-type: none"> • Piles rechargeables et chargeurs
	Encourager la collecte séparée des piles et accumulateurs		campagnes d'information ensemble avec SDK Elargissement de la collecte des piles accu automobiles au secteur de la réparation automobile par mesure législative (loi piles accumulateurs, art.7)

DÉCHETS PROBLÉMATIQUES PROVENANT DES PARTICULIERS

TYPE DE DECHET	OBJECTIFS 2022	EVALUATION	EXPLICATION
DÉCHETS PROBLÉMATIQUES PROVENANT DES PARTICULIERS	Réduire la quantité de déchets problématiques contenus dans les déchets ménagers de 25%		Analyse des déchets ménagers en mélange : réduction de 1160 tonnes de déchets problématiques en 2019 à 586 tonnes en 2022 (-50.5%)

TYPE DE DECHET	MESURES 2022	EVALUATION	EXPLICATION
DÉCHETS PROBLÉMATIQUES PROVENANT DES PARTICULIERS	Campagnes d'information et de sensibilisation sur les déchets problématiques		En continu par la SDK
	Poursuite de l'action « clever akafen » de la SuperDrecksKëscht		Projet Shop green : <ul style="list-style-type: none"> • Peintures et laques écologiques • Lessives et produits de nettoyage écologiques • Produits Rinse-off
	Transfert de savoir-faire en matière de gestion et de prévention de déchets		Franchise

			Formation du personnel des centres de ressources, d'agents de l'Etat, de responsables déchets des entreprises
	Recherche permanente de nouvelles filières de valorisation		En continu (demandes de fin de statut de déchets pour certaines fractions, collaboration avec université de Nürnberg pour le recyclage des médicaments, recherche de filières pour organismes agréés...)

HUILES USAGÉES

TYPE DE DECHET	OBJECTIFS 2022	EVALUATION	EXPLICATION
HUILES USAGÉES	Prévention des huiles usagées	?	
	Valorisation des huiles usagées avec une priorité à la régénération		Renforcement de la disposition législative (art.24 loi déchets)

TYPE DE DECHET	MESURES 2022	EVALUATION	EXPLICATION
HUILES USAGÉES	Promotion d'huiles de moteur longue durée	?	
	Projet-pilote pour la réutilisation directe d'huiles après filtration	?	
	Priorité à la régénération des huiles usagées		Renforcement de la disposition législative (art.24 loi déchets)

DÉCHETS DU SECTEUR DE LA SANTÉ

TYPE DE DECHET	OBJECTIFS 2022	EVALUATION	EXPLICATION
DÉCHETS DU SECTEUR DE LA SANTÉ	Réduction des quantités de déchets infectieux	?	Difficile à évaluer (période Corona)

TYPE DE DECHET	MESURES 2022	EVALUATION	EXPLICATION
DÉCHETS DU SECTEUR DE LA SANTÉ	Amélioration du tri à la source		
	Elaboration d'un guide de bonnes pratiques en matière de déchets infectieux		
	Ralliement des cabinets médicaux et dentaires à la SuperDreckKëscht fir Betriber		Zuelen ? Procédure avec l'AMMD pour la collecte de l'amalgame dentaire

DÉCHETS DE PCB

TYPE DE DECHET	OBJECTIFS 2022	EVALUATION	EXPLICATION
DÉCHETS DE PCB	Assurer l'élimination ou la décontamination des équipements contenant des PCB		Zuelen ?

TYPE DE DECHET	MESURES 2022	EVALUATION	EXPLICATION
DÉCHETS DE PCB	Équipement contenant des PCB sont à éliminer ou du moins à décontaminer		Zuelen ?
	Collecte continue des équipements assurée par la SuperDrecksKëscht		Zuelen ?

DÉCHETS DES STATIONS D'ÉPURATION

TYPE DE DECHET	OBJECTIFS 2022	EVALUATION	EXPLICATION
DÉCHETS DES STATIONS D'ÉPURATION	Orientation de la valorisation des boues d'épuration vers des filières autres que l'épandage en agriculture		Étude nationale relative à la gestion des boues épuratoires 2021

	Prévention de la contamination des boues d'épuration		
	Récupération du phosphore		Veille technologique

TYPE DE DECHET	MESURES 2022	EVALUATION	EXPLICATION
DÉCHETS DES STATIONS D'ÉPURATION	Prévention à la source		Préparation des campagnes de sensibilisation pour informer sur l'impact de produits en plastique à usage unique sur le système d'assainissement
	Etude sur la quantité de micro-plastiques contenues dans les boues d'épuration		4. étape de purification dans les stations d'épuration
	Valorisation énergétique des boues dans l'installation de production du clinker à Rumelange		Étude nationale relative à la gestion des boues épuratoires 2021
	Suivre l'évolution de nouvelles techniques de valorisation dont notamment celle de la récupération du phosphore		
	Valorisation des déchets de dessablage		

VÉHICULES HORS D'USAGE

TYPE DE DECHET	OBJECTIFS 2022	EVALUATION	EXPLICATION
VÉHICULES HORS D'USAGE	Stabilisation des taux de réutilisation, de valorisation et de recyclage		2020 Taux de réutilisation et de valorisation : 97.97% Taux de réutilisation et de recyclage : 97.19%
	Valorisation des matières recyclables		Taux de réutilisation et de recyclage : 97.19%

TYPE DE DECHET	MESURES 2022	EVALUATION	EXPLICATION
----------------	--------------	------------	-------------

VÉHICULES HORS D'USAGE	Encourager d'autres formes de « mobilité »		Plan national de mobilité 2035 Primes aux formes de mobilité douce Mise en place de la gratuité du transport public
	Augmenter la valorisation des matières recyclables		

PNEUS USAGÉS

TYPE DE DECHET	OBJECTIFS 2022	EVALUATION	EXPLICATION
PNEUS USAGÉS	Prévention des pneus usagés		voir mesure « Encourager d'autres formes de « mobilité » concernant les véhicules hors d'usage
	Valorisation énergétique des pneus usagés		
	Recycler au moins 50% des pneus usagés		

TYPE DE DECHET	MESURES 2022	EVALUATION	EXPLICATION
PNEUS USAGÉS	Valorisation thermique des pneus en tant que combustible de substitution		
	D'autres filières qui seront étudiées plus en détail : Le procédé de récupération de carbone de qualité à partir de pneus usagés L'instauration d'un système de leasing pour augmenter le taux de collecte des pneus usagés		

DÉCHETS PROVENANT DES ÉTABLISSEMENTS

TYPE DE DECHET	OBJECTIFS 2022	EVALUATION	EXPLICATION
	Maintien et développement de l'action SuperDrecksKëscht fir Betriber		Zuelen ?

DÉCHETS PROVENANT DES ÉTABLISSEMENTS	Organiser l'accès des entreprises aux centres de recyclage		Différentes procédures dans les RCs APRGD Centre de ressource Dispositions législatives autorisant la remise de DEEE et déchets de piles accu collectées par les distributeurs (art. 5 loi DEEE et art.7 loi piles accu)
--	--	---	--

TYPE DE DECHET	MESURES 2022	EVALUATION	EXPLICATION
DÉCHETS PROVENANT DES ÉTABLISSEMENTS	Organiser l'accès des entreprises aux centres de recyclage		Différentes procédures dans les RCs APRGD Centre de ressource Dispositions législatives autorisant la remise de DEEE et déchets de piles accu collectées par les distributeurs (art. 5 loi DEEE et art.7 loi piles accu)
	Poursuite de l'action « clever botzen » de la SuperDrecksKëscht		
	Promotion de l'économie circulaire		Réalisation d'une analyse sur les déchets dits « assimilés » (programmée) Mesures concernant le réemploi d'EEE (art.6 loi DEEE)